

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
OUDALLE
ZIP



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

 Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE)  Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
	3,1 ha consommés en extension	0,5 ha consommé en extension	- projeté en extension
	38 logements réalisés	12 logements réalisés	

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
	35,2 ha consommés en extension	- consommé en extension	- projeté en extension

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
	0,5 ha consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020		
Habitat	Activité économique	Équipement
 Densification	 Densification	 Densification
 Extension	 Extension	 Extension
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024		
Habitat	Activité économique	Équipement
 Densification	 Densification	 Densification
 Extension	 Extension	 Extension
OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035		
Habitat	Activité économique	Équipement
 Extension	 Extension	 Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

#	9	potentiels
	0	inconstructibles*
	1	constructibles sous condition**
	8	sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : règles issue de la loi (SIC, verges) (1) interdiction de raccordement au réseau collectif (R), loi (2007) (2) par et jardin remarquable (PJ), ensemble cohérent (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques donnant lieu à une inconstructibilité (R / EF / PPR) ainsi que les zones potentielles « identifiées (catégorie 9)

** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques donnant lieu à une constructibilité sous condition (PPR), cavité souterraine

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLU. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

1	6	2
 Friche	 Parcelle libre	 Division simple
		 Division complexe

9 potentiels



10 à 13 logements estimés



-
de potentiel économique

Ces estimations sont exprimées de manière brute pour les potentiels constructibles sous condition et sans contraintes de friches, parcelles libres, divisions simples et divisions complexes. Elles ne tiennent pas compte des éventuelles difficultés opérationnelles liées à la présence de risques ou au phénomène de déperdition foncière.